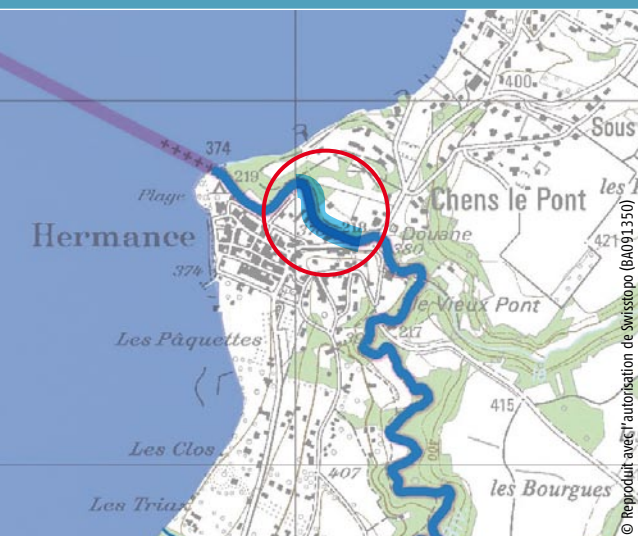


1 Protection du bas du village d'Hermance contre les inondations



Contexte :

L'étréitesse générale du lit recalibré provoque des débordements fréquents de l'Hermance en rive gauche, mettant en danger les personnes et les biens, dont l'école primaire du village.

Objectifs :

Protéger les personnes et les biens contre les inondations. Renforcer le corridor biologique.

Dates du chantier :

1ère étape : septembre 2001 à avril 2002.
2ème étape : septembre 2002 à mars 2003.

Travaux effectués :

- Elargissement du lit majeur de la rivière. Ces travaux ont pu se réaliser sur l'espace riverain reconquis après le démantèlement de la STEP d'Hermance et au raccordement des eaux usées sur celle de Douvaine (France).
- Construction d'une digue végétalisée et d'un mur en béton.
- Démolition d'une passerelle et de ses fondations.
- Création de caches à poissons sous forme d'enrochements et de fascines en pied de berge.
- Construction de deux seuils accompagnés de bassins pour assurer la survie des poissons en période d'étiage.
- Plantation d'espèces indigènes caractéristiques des bords des cours d'eau.



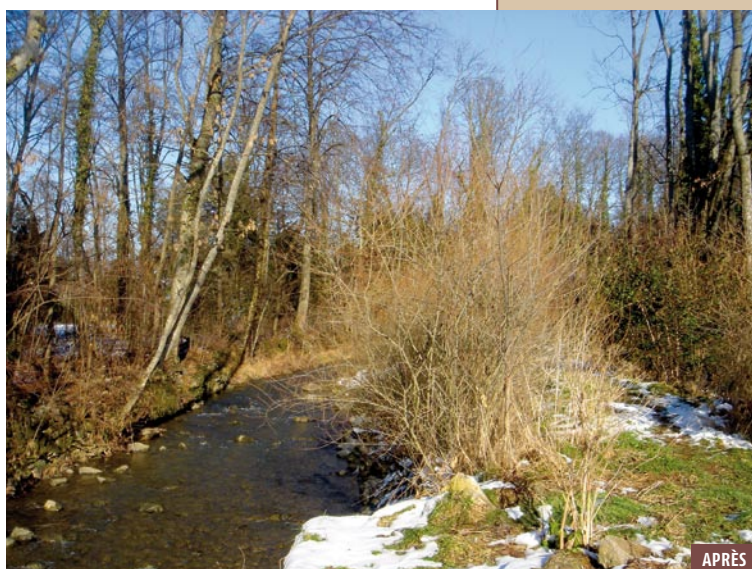
La rivière en crue à la hauteur de l'école du village d'Hermance le 8 mars 2001.

Longueur de cours d'eau renaturé :

290 m.

Coût des travaux : (TTC)

1'039'442.- CHF (3'584.- CHF/mètre linéaire de berge).
Pris en charge par le fonds cantonal de renaturation.



Espace riverain renaturé suite au démantèlement de la STEP.